

## NOTES CRITIQUES

Marian Weralski, *Socjalistyczne instytucje finansowe [Les institutions financières socialistes]*, Warszawa 1973, Państwowe Wydawnictwo Ekonomiczne, 448 pages.

Il s'agit d'un exposé systématique de l'ensemble des problèmes financiers du socialisme. Le titre de l'ouvrage suggère que ces problèmes sont examinés du côté institutionnel, mais l'auteur ne se borne pas aux développements juridiques. Il analyse profondément le fond économique des réglementations juridico-financières, leurs implications politico-constitutionnelles, sociologiques et psychologiques. Quant aux solutions institutionnelles, il ne présente pas seulement celles de la législation polonaise, mais aussi de la législation d'autres pays socialistes. De cette façon, il arrive à pouvoir généraliser, ce qui justifie le titre de l'ouvrage. Il observe judicieusement en effet que les institutions de droit financier dans divers pays socialistes montrent tant de traits communs qu'on peut leur donner un nom commun d'institutions financières socialistes (p. 46). Au service de la nouvelle formation socio-économique, ces institutions diffèrent qualitativement et quantitativement de celles des formations antérieures, et notamment des institutions capitalistes. L'auteur examine à fond ces différences, en opposant les institutions financières socialistes aux institutions capitalistes.

Comme le fait remarquer l'auteur dans une introduction, les institutions financières sont une des manifestations de la politique financière, donc d'une activité voulue des organes créatifs de droit, activité déterminée par des conditions objectives. L'auteur examine très amplement la politique financière, tant sur un plan général que sous l'aspect des rouages particuliers du système financier. Les changements qui s'opèrent dans les réalités socio-économiques entraînent la modification de la politique financière et, partant, des institutions financières. Ces processus et les caractères qui leur sont propres sont traités par l'auteur dans un exposé historique concis.

M. Weralski cherche à dégager des tendances d'évolution durables des changements qui s'opèrent dans la politique financière. Il aperçoit et formule de telles tendances, par exemple en ce qui concerne l'imposition de la population (p. 263), les assurances sociales (pp. 290 - 291), les assurances économiques (pp. 291 et 293), les méthodes de financement des entreprises d'État (pp. 374 et 406).

L'auteur met en relief le rôle de la science dans les solutions institutionnelles rationnelles. Il expose en détail, en les analysant, les postulats formulés par la science à l'adresse de la politique financière sous forme de principes se rapportant soit à la politique financière dans son ensemble, soit à des rouages particuliers du

système financier. Plusieurs postulats sont formulés à l'adresse de la science socialiste; par exemple le postulat d'élaboration d'une partie générale du droit financier (p. 74 et suiv.) ou les postulats d'intégration (pp. 94 - 95, 101).

De nombreux problèmes financiers étudiés par la science socialiste prêtent à discussion; de diverses opinions sont énoncées, de multiples controverses se dessinent, des querelles scientifiques se poursuivent. L'auteur présente une vaste gamme de ces opinions, en indiquant les travaux où elles sont développées et motivées, il polémique fréquemment contre elles, en précisant son propre point de vue.

L'ouvrage comporte sept chapitres. Dans le premier, l'auteur traite des questions générales concernant les finances publiques, la politique financière, le droit et la science des finances. Les chapitres suivants sont consacrés successivement au budget, aux dépenses budgétaires, aux recettes budgétaires, aux assurances, à la monnaie et au crédit. Le dernier chapitre est un vaste exposé des institutions financières des entreprises socialistes. En tant que composant des finances publiques, elles englobent, comme le démontre d'une façon convaincante l'auteur, les processus de répartition liés à l'accumulation et à la dépense des moyens financiers par les entreprises, mais par contre n'englobent pas les échanges contre l'argent de marchandises et de services.

L'auteur ne s'abstient pas de critiquer les solutions existantes, dès qu'il les trouve socialement ou économiquement défectueuses. C'est ainsi qu'il critique le caractère fragmentaire ou excessivement détaillé des budgets tels qu'ils sont votés (pp. 123 - 124), les formes de la loterie nationale qui tiennent du jeu de hasard (p. 260), les solutions extrêmes appliquées dans certains pays socialistes aux entreprises d'État (p. 371), l'absence d'une garantie du Fisc pour les obligations des établissements d'assurances (p. 287).

La valeur de l'ouvrage sur le plan théorique est très élevée, elle correspond au rang éminent de son auteur dans la doctrine polonaise des finances et du droit financier. L'auteur analyse et expose de façon pénétrante les diverses variantes institutionnelles, appliquées ou virtuelles, en démontrant sur plusieurs plans leurs aspects positifs et négatifs; il propose ses propres définitions, de nombreuses classifications témoignant d'un grand esprit d'invention, avance de nouvelles conceptions convaincantes.

La vaste expérience didactique de l'auteur fait que son argumentation est claire, systématique et pleine d'aisance. Elle fut rendue plus communicative encore par de nombreux graphiques et d'abondantes et intéressantes informations. Par contre, un lecteur peu initié à la problématique financière peut buter sur certains fragments trop concis de l'ouvrage. En effet, la concision du style de l'auteur fait que certaines solutions, notions ou affirmations sont trop laconiques, encyclopédiques, parfois même elles ne sont que signalées.

La classification des cotisations d'assurances sociales, des droits de douane et de la loterie nationale ne semble pas avoir été faite d'une façon suffisamment conséquente. Ainsi d'après l'auteur, les cotisations d'assurances sociales sont classées — lorsque l'activité en cette matière s'exerce dans le cadre du budget de l'État — dans les formes extrafiscales des recettes budgétaires; il ne fait que signaler que telles qu'elles se présentent actuellement, elles s'apparentent aux formes fiscales (pp. 258 - 259). Cependant, en examinant le système fiscal, il voit dans les cotisations un des éléments de ce système, une des formes d'imposition des recettes des entreprises socialistes en cours de dépense (p. 249 - 250). Il attribue d'abord un caractère fiscal aux droits de douane (pp. 203, 227), pour les étudier ensuite comme une forme spéciale, extrafiscale des recettes budgétaires (p. 253 et suiv.). On peut observer une pareille incon séquence à propos de la loterie nationale (pp. 259 - 260).

Certains doutes suscite la façon trop extensible dont use l'auteur des notions d'institutions financières et de fonds à affectation spéciale. Ainsi, la progressivité de l'impôt (p. 45) ou les comptes de règlement des unités supérieures (p. 439) sont considérés par l'auteur comme institutions financières. Or, il semble qu'il s'agit là des concepts juridiques trop étroits pour y voir des institutions séparées. L'auteur classe parmi les fonds à affectation spéciale le fonds des salaires (p. 395), mais il semble lui-même avoir des doutes à ce sujet, car il reconnaît que les fonds dont l'affectation consiste uniquement à restreindre certaines dépenses, consistent en fait en une limitation de ces dépenses (pp. 395 - 396), or le fonds des salaires est précisément une telle limitation malgré son appellation trompeuse.

Il est aussi difficile d'accepter de reconnaître que le versement de sommes provisoires, telles que les cautionnements ou les dépôts, soit une recette budgétaire (p. 197) et que le remboursement de ces sommes soit une dépense budgétaire (p. 174), bien que l'auteur précise qu'il s'agit d'un genre particulier des recettes ou des dépenses budgétaires dont il ne faut pas tenir compte en fixant le niveau réel de ces recettes ou dépenses.

Tous ces doutes, d'ailleurs discutables, qui peuvent surgir à propos de certains détails de l'ouvrage, sont en fait insignifiants et ne sont pas de nature à ébranler aucunement ses valeurs scientifiques et didactiques remarquables. Ainsi la tâche ambitieuse que s'était proposée l'auteur de montrer dans son ensemble le mécanisme complexe des finances publiques et leur rôle dans la vie politique, sociale et économique du monde contemporain (p. 77), a été réalisée avec succès.

*Karol Ostrowski*